



LE GAGNACAIS

Le Journal de la Commune

Décembre 2020 N°20



DANS LE JOURNAL

À LA UNE

06

Adaptation des rendez-vous traditionnels

10

Nouveau Conseil Municipal des Enfants

14

DOSSIER :
L'Environnement

SUR LE WEB

+ D'ACTUS

Retrouvez aussi le Gagnacais sur :
www.gagnac-sur-garonne.fr



Mairie de Gagnac-sur-Garonne



:: Édito

Chères Gagnacaises,
Chers Gagnacais,

Le mois de décembre est arrivé à grands pas et même si nous avons tous à l'esprit les fêtes de fin d'année, nous savons que la situation reste particulière.

Notre municipalité s'attache à vous accompagner au mieux malgré les nouvelles mesures sanitaires annoncées et imposées au fil de l'évolution de l'épidémie et cela, même si ces dernières sont synonymes de contraintes, parfois difficiles à appliquer et à accepter.

Je salue tous les efforts que vous faites et je vous engage à rester toujours aussi prudents. La commune elle-même ne pourra pas organiser certains événements conviviaux, comme le repas des aînés et nous en sommes très peïnés. De la même manière, la cérémonie des vœux de la municipalité n'aura bien entendu pas lieu non plus, mais je m'adresserai à vous, par le biais d'une vidéo, via notre site internet.

Je comprends également combien les associations de notre commune qui vous apportent du lien social, de la bienveillance et de la convivialité sont impactées du fait de l'arrêt de leurs activités.

Les agents municipaux font un travail remarquable pour assurer la continuité du service public avec l'application des mesures liées aux contraintes supplémentaires imposées par le plan Alerte Attentat. Je tiens vraiment à les remercier et à les féliciter pour leur implication afin que l'ensemble des services de la collectivité soient assurés.

Je voudrais également apporter tout mon soutien aux entreprises et commerces qui sont touchés de plein fouet par ces changements si brusques... N'hésitez pas à acheter local afin de les préserver !

Je souhaite enfin apporter tout mon soutien aux enseignants ainsi qu'à tout le personnel scolaire et féliciter tous les élèves pour les efforts fournis.

Le plus important au cœur de cette crise c'est de continuer à être solidaires, responsables et attentifs à nos proches et à nos voisins.

L'horizon commence peut-être à s'éclaircir avec l'arrivée d'un vaccin qui pourrait permettre à l'humanité d'échapper à cette menace.

Chères Gagnacaises, chers Gagnacais, je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous adresse tous mes vœux de bonne santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2021. Espérons qu'elle nous apportera la joie d'être enfin libre, de reprendre nos vies en laissant ce virus et ses conséquences loin derrière nous !

Je vous souhaite à tous bon courage et vous donne rendez-vous prochainement.

Bien fidèlement à vous,

Michel Simon,
Maire de Gagnac-sur-Garonne
Président du CCAS

Délégué du conseil d'administration de l'AMF 31 du bourg-centre de Castelginest

• Directeur de la publication : Michel Simon • Commission communication : Valérie VENZAC, Marie DUCOS, Vanessa FRAYCINET, Gilles CHARLAS et Véronique LAVERROUX
• Service Communication : Nathalie HELENA • IBSN : 978-2-7466-2586-0 • Crédits photos : Mairie de Gagnac-sur-Garonne, Drone Sud Toulouse | Pictogrammes : Freepik, Itim2101, Smashicons, Sentavio, Stories, dDara, Good Ware, Wanicon, Macrovector, Monkik, Zlatko Plamenov, Pixel perfect, photo3idea studio, Pause08 - flaticon.com | Illustrations : Freepik - freepik.com • Conception : Human's Connexion - 8 allée Paul Harris - 31200 Toulouse - 05 34 26 02 46 • Impression : Evoluprint - Parc Industriel Euronord - 10 rue du parc - 31150 Bruguières - Tirage à 1 800 exemplaires



:: Sommaire

02 Éditorial

04 Informations pratiques

- > Numéros d'urgences et État Civil
- > Rappel des nuisances sonores
- > Commerces de proximité
- > Pour vous informer
- > Bibliothèque
- > Crise sanitaire : le Conseil départemental accompagne les Gagnacais
 - Soutien aux jeunes
 - Les bons solidaires prolongés
 - Soutien aux associations, à la culture et au sport
 - Soutien aux acteurs économiques

06 Informations communales

- > Les Défibrillateurs Automatisés Externe (DAE)
- > Les rendez-vous traditionnels s'adaptent
- > Compte-rendu du Conseil Municipal
- > Centre Communal d'Action Sociale : Plan Grand Froid

10 Affaires scolaires

- > Élection du Conseil Municipal des Enfants
- > 19 novembre : Journée Nationale des Assistantes Maternelles
- > Des nouvelles du restaurant scolaire
 - Qualité et diététique
 - Des pistes pour le futur
 - Repas et goûter de Noël
 - Rappel sur les régimes alimentaires spéciaux
- > Chantier du lavoir-fontaine par le CAJ : quand les jeunes restaurent le patrimoine historique de la commune

14 DOSSIER : Environnement

- > Gagnac entre terre et fleuve
 - Un brin d'histoire
 - Tour d'horizon des espaces naturels gagnacais
 - Aménagements sportifs, culturels et sociaux pour valoriser les espaces naturels
 - Initiatives écoresponsables
- > Memento sur la gestion de vos déchets
 - La réduction de vos déchets
- > La Cabane récup, un nouveau départ
- > Enfants et déjà écolos
 - Le CME se met au vert
 - Les éco-déléguées, porte-paroles d'une jeunesse investie pour l'environnement
- > Nouveau réseau d'approvisionnement en eau potable
- > Les actions de la municipalité en faveur de l'environnement et du développement durable
- > Le projet « La Pachamama »
 - Mais au juste, qu'y aura-t-il sur le site de cette fameuse Pachamama ?
 - Les axes de travail de La Pachamama
 - Une transition écologique progressive
- > Dispositifs d'aides pour les particuliers pour la mise en œuvre de la transition écologique
 - L'Espace Info Énergie : conseils et animations autour de l'Énergie
 - Les aides de l'État : dispositif « ma primrenov' »
 - Les dispositifs de la Région Occitanie
 - Les dispositifs de Toulouse Métropole
- > Cadastre solaire : produisez votre propre électricité verte !

Infos contacts

Hôtel de Ville
Place de la République
31150 Gagnac-sur-Garonne

① Heures d'ouverture

- Lundis, Mardis, Mercredis, Vendredis : 8 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 18 h
- Jeudis : 8 h 30 - 12 h | 14 h 30 - 18 h
- Samedis matins (à compter de septembre) : 10 h - 12 h uniquement pour les formalités d'état civil

En 2021, la mairie sera ouverte un samedi par mois (hors périodes de vacances scolaires) : 16/01, 13/02, 13/03, 10/04, 15/05, 12/06, 4/09, 2/10, 30/10, 27/11, 18/12

Planning affiché en mairie et consultable sur le site web.

📞 Contacts

05 62 22 93 50 | Fax : 05 62 22 93 51
accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr

🕒 Numéro de permanence

06 37 33 74 96 (cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture)

📄 Documents disponibles en mairie

Le guide pratique, le calendrier de ramassage d'ordures ménagères et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



📠 Contacts presse locale

La Dépêche du Midi
Christian HUERTA, 06 51 20 04 37
Le Petit Journal
Vincent FAVE, 06 99 09 37 48

Édito

Le prochain Gagnacais paraîtra en février 2021 !

:: Cadre de vie

NUMÉROS
D'URGENCE

ENEDIS
Raccordement / Ouverture et relevé
de compteur / Dépannage :
09 726 750 31

Service client : 09 69 32 15 15.

Toutes les informations et numéros:
agence-energie.com/edf/haute-
garonne/toulouse

Eau et Assainissement
Eau de Toulouse Métropole :
eaudetoulousemetropole.fr

Maison de l'Eau de Toulouse :
Métropole 3 rue Alsace Lorraine
31000 Toulouse
05 61 201 201

Pharmacies - Résogardes : 32 37

Médecins de garde : 39 66

ÉTAT CIVIL

 **NAISSANCES**

Alba BONOTTO COULON
Milo DI-SCALA GINESTET
Théa ROUSSELY
Valentin STALRIC

 **MARIAGE**

Julie ROUBY - Ifor WILLIAMS
Sylvie RAFIDISON - Patrick MARCONI
Valentine CHAVATTE - Julien RICHARD

 **DÉCÈS**

René DELAUX
Pierric CUESTA
Odette CAZZANIGA
Denis PEREZ

Rappels des nuisances sonores

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

POUR LES PROFESSIONNELS

Lorsque l'activité n'est pas soumise à autorisation ou déclaration, les horaires s'étendent du lundi au samedi de 7 h à 20 h. Des dérogations peuvent être accordées par les services de la préfecture.

ANIMAUX

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les infractions sont passibles d'une amende contraventionnelle. Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse sur le domaine public (voirie, espaces verts,...). De même, les déjections canines doivent être ramassées sur le domaine public par le propriétaire de l'animal.

:: Culture

Bibliothèque

Depuis le 1^{er} décembre, la bibliothèque municipale a rouvert au public aux horaires suivants :

- Mardi et Jeudi : de 15 h à 18 h 30
- Mercredi : de 13 h 30 à 18 h 30
- Samedi : fermeture

Pour la sécurité de tous et dans le respect des consignes sanitaires allégées mais toujours en vigueur...

- L'accueil dans l'enceinte de la bibliothèque est limité à 5 personnes
- La lecture sur place n'est pas autorisée
- Le port du masque est obligatoire (à partir de 6 ans)
- L'utilisation du gel hydroalcoolique à l'entrée est obligatoire
- Le sens de circulation et la distanciation physique doivent être respectés.

Au plaisir de vous retrouver !

:: Économie

Commerces de proximité

Un encart est réservé dans chacun des Gagnacais pour présenter un professionnel installé sur la commune. La priorité est donnée aux professionnels nouvellement installés ou dont l'activité a évolué récemment. Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie (05 62 22 93 50 ou accueil.mairie@gagnac-surgaronne.fr).



GAGNAC-SUR-GARONNE

SOUTENEZ L'ÉCONOMIE LOCALE



SERVEZ-VOUS
CHEZ VOS COMMERCES
DE PROXIMITÉ !

Liste de vos commerces gagnacais sur notre site internet, rubrique infos pratiques > professionnels

Marché de plein vent
vendredi 16h00 - 20h00
dimanche 08h00 - 13h00

Pour vous tenir
informés

Panneaux d'affichage

Les panneaux d'affichage municipaux sont installés à l'entrée et à la sortie du parking situé à l'arrière de la Mairie.



Newsletter municipale

Pour être au plus près des actualités de la commune (actions municipales, activités à venir, informations pratiques,...), une newsletter électronique est envoyée à toute personne en ayant fait la demande via le site internet de la commune.

N'hésitez pas à vous inscrire !



TAM

En partenariat avec les communes de la Métropole (dont Gagnac), Toulouse Métropole a mis en ligne un agenda commun : TAM (Tout l'Agenda de la Métropole). Cet agenda centralise l'ensemble des événements métropolitains, dont ceux de la commune.

agenda.toulouse-metropole.fr

:: Conseil Départemental

Crise sanitaire : le Conseil départemental accompagne les Gagnacais

Déjà mobilisés lors du premier confinement, les conseillers départementaux Sandrine Floureusses et Victor Denouvion présentent les nouvelles actions menées par le Département (2^e Plan d'urgences sociales) pour faire face à la crise sanitaire et sociale.



SOUTIEN AUX JEUNES



Le Département renouvelle son engagement auprès des jeunes, en étendant le dispositif des bons solidaires aux étudiants et aux 18-25 ans, en ouvrant 100 postes de stagiaires au Conseil départemental ou encore en développant Go31.fr, la plateforme numérique référence pour les jeunes haut-garonnais. Dans les collèges, en plus des moyens déployés pour assurer la mise en place du protocole sanitaire, un nouveau masque en tissu lavable a été distribué début novembre à chaque élève de l'établissement François Mitterrand.

LES BONS SOLIDAIRES PROLONGÉS

Afin de soutenir les familles les plus précaires, le Conseil départemental pérennise le dispositif des bons solidaires, mis en place en avril dernier, pour les achats de première nécessité. Ces chèques de paiement sont délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer. Pour en faire la demande, rendez-vous sur : www.cd31.net/bonsolidaire

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS, À LA CULTURE ET AU SPORT

Les associations et le secteur culturel et sportif sont touchés de plein fouet depuis plus de 6 mois. C'est pourquoi le Conseil départemental élargi son fonds de soutien de 1,5 million d'euros aux associations (faire la demande à aide.assos@cd31.fr). Un fonds de soutien spécifique aux acteurs culturels et aux clubs sportifs a également été ouvert. Enfin, comme lors du premier confinement, le Conseil départemental a mis gratuitement en ligne une large offre culturelle : media31.mediatheques.fr.

SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Face à l'épidémie qui menace de nombreux secteurs d'activités économiques, le Département vient renforcer des dispositifs de soutien aux acteurs du territoire, notamment en prolongeant et élargissant les modalités du Fonds de prévention de la précarité (prevention.precarite@cd31.fr – 05.34.33.43.96). La plateforme Géo'local 31, pour les commerçants haut-garonnais, a été lancée. Enfin, un fonds spécifique de 100 000 euros pour soutenir les projets d'innovation sociale a vu le jour.



Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil départemental a mobilisé un budget exceptionnel de 70 millions d'euros pour venir en aide aux personnes fragilisées par la crise et sauvegarder les secteurs d'activité mis en péril. Avec l'ensemble de ces dispositifs d'urgence, nous nous engageons à déployer un véritable bouclier social de proximité pour atténuer la dureté de la crise endurée par les Haut-Garonnais, notamment sur ce canton de Castelginest.



Sandrine Floureusses et Victor Denouvion, Conseillers départementaux

Contactez vos élus : 05.34.33.32.20 ou 76 sandrine.floureusses@elus.cd31.fr victor.denouvion@elus.cd31.fr

:: Médical

Les Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'un arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.



IL EXISTE DEUX TYPES DE DAE

- **Les défibrillateurs semi-automatiques :** si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil ;
- **Les défibrillateurs entièrement automatiques :** si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur.

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale, l'utilisateur est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

Gagnac a procédé aux rééquipements de plusieurs salles communales en DAE (Espace Garonne, Club house du foot, Atelier, Salle Savagnac, Mairie et

Église) mais aussi à l'installation d'un DAE dans un emplacement visible du public et en permanence accessible afin de diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque. Le DAE accessible 24h/24 est implanté à l'entrée de la Bibliothèque, face à la Place de la République.



Le DAE installé à l'entrée de la Bibliothèque

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Télécharger l'application gratuite « Staying Alive »** qui cartographie les défibrillateurs cardiaques dans le monde, dont ceux de Gagnac. Cette application recherche les dix défibrillateurs les plus proches de vous mais signale également les nouveaux défibrillateurs.
- **Penser à vous former aux gestes de premiers secours** via des organismes agréés (Croix-Rouge, SDIS,...).

LE DAE, UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA CHAÎNE DE SURVIE



Appel rapide aux 15, 18 ou 112



Massage cardiaque rapidement entrepris



Défibrillation précoce en utilisant un DAE



Prise en charge médicale

:: Municipalité

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL****30 novembre 2020**

Les délibérations du Conseil municipal du 30 novembre ont concerné les points suivants :

- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L 3132-26 du Code du Travail
- Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo protection
- Demande de subvention pour l'installation de panneaux d'information
- Mise en place d'une convention de gestion pour une mission d'aide au recrutement avec le Centre de Gestion
- Création d'un poste à temps non complet d'adjoint technique
- Création de deux postes à temps complet d'adjoints technique
- Création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif
- Autorisation à défendre la commune de Gagnac dans la cadre d'un recours devant le tribunal administratif
- Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements techniques de communication

RAPPEL

Conformément aux dispositions légales, les délibérations du conseil municipal sont affichées en mairie. Les délibérations du conseil municipal sont également mises en ligne sur le site internet de la ville (Rubrique Vie municipale).

:: Évènements

Les rendez-vous traditionnels s'adaptent

L'année 2020 a été rythmée par les différentes phases de la crise sanitaire et leurs conséquences sur la vie quotidienne de chacun. L'année 2021 débutera également dans ce contexte ; les actions de la municipalité se sont donc adaptées et continueront de s'adapter à la situation en mettant en œuvre les directives gouvernementales et préfectorales.

Les fêtes de Noël du groupe scolaire n'ont pas pu se tenir dans leur format habituel mais des solutions alternatives ont été mises en place. Néanmoins, la municipalité a souhaité offrir aux jeunes Gagnacais quatre jours d'animation sur la Place du Village avant Noël.

La traditionnelle cérémonie des vœux à la population ne pourra pas se tenir dans son format habituel. Mais la parole de M. le Maire, au nom de la municipalité, revêt une importance particulière. Une courte vidéo sera mise en ligne sur le site internet et les différents médias de la ville dans les prochains jours.

Le Repas des Aînés ne pourra également pas se tenir pour des raisons sanitaires évidentes. Il est remplacé par la remise d'un colis gourmand à tous les Gagnacais de plus de 65 ans ayant répondu au courrier leur ayant été envoyé dans le courant de l'automne. La distribution de ces colis est prévue, par les membres du CCAS, du 21 au 23 décembre à l'Hôtel de Ville. Les personnes bénéficiant du portage de repas à domicile ou ne pouvant se déplacer se verront remettre le colis à leur domicile.

:: CCAS

**Centre Communal
d'Action Sociale**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose toute une palette de services : aide administrative, aide au logement social, portage des repas, lutte contre l'isolement, bourse au permis, distribution de colis alimentaires, secours financier d'urgence...

Il s'agit d'un organisme vers qui toute personne peut être amenée à se tourner au cours de sa vie. Pour vous y inscrire ou simplement pour obtenir des renseignements, n'hésitez pas à le contacter au **05.62.22.93.50** ou sur **ccas.mairie@gagnac-sur-garonne.fr**.

:: CCAS

Plan Grand Froid

Si les températures sont restées relativement clémentes jusqu'au mois de décembre, cela risque de changer dans les semaines à venir : le froid risque de s'intensifier et s'installer de façon persistante. De telles conditions climatiques peuvent entraîner des problèmes de santé mais aussi des problèmes sociaux.

Dans ce cadre, le CCAS assure un suivi préventif des personnes les plus vulnérables : il suffit pour cela de vous inscrire sur le registre confidentiel de la mairie. Un agent vous contactera afin de s'assurer de votre bien-être et de vous donner, le cas échéant, des conseils pour mieux vous protéger.

Enfin, sachez que l'État multiplie en cette période hivernale le nombre d'agents répondant au numéro d'urgence 115. Vous pouvez contacter ce numéro si vous rencontrez des problèmes sociaux

ou que vous êtes en situation de détresse, mais aussi si vous souhaitez des renseignements sur les possibilités d'hébergement et les accueils de jour, l'accès aux soins et à l'hygiène, l'aide alimentaire ou encore les interventions des équipes mobiles et autres services d'urgence.

Quelques conseils pour vous protéger du froid : ne sortez pas aux heures les plus froides, mangez et buvez équilibré, faites vérifier votre installation thermique, et surtout, donnez des nouvelles à vos proches !

GRAND FROID ?**NOS RECOMMANDATIONS :**



Élection du Conseil Municipal des Enfants

Ce n'est pas parce qu'on est petit qu'on ne peut pas s'investir dans la vie de la commune ! Preuve en est avec les nombreux candidats au Conseil Municipal des Enfants, qui manifestent chaque année la volonté de faire entendre leurs idées à la mairie.

En cette fin d'année 2020, ils n'étaient pas moins de 15 enfants de CM1 en lice pour seulement 3 places vacantes parmi les conseillers municipaux. Et attention, ils ne faisaient pas de la figuration : tous les candidats ont présenté des idées sérieuses et ambitieuses pour améliorer leur vie dans la commune. Des problématiques récurrentes se sont clairement dégagées de l'ensemble de leurs programmes, notamment celles de l'écologie et de l'éthique animale, de l'intergénérationnel, du social, de la sécurité et de l'événementiel.

La campagne 2020-2021 s'est étalée sur plus d'un mois, de novembre à décembre. Elle a été rythmée par le dépôt des programmes et des candidatures, le discours des candidats aux élèves, la pose des affiches de campagne et enfin la remise des cartes d'électeurs, dernière étape avant le jour crucial de l'élection.

Malgré la crise du Covid-19, c'est en conditions réelles que les enfants scolarisés en CM1 et CM2 ont exprimé leur vote jeudi 10 décembre. Leur passage aux urnes s'est fait dans le respect absolu

du protocole sanitaire. Le dépouillement a eu lieu le soir-même en présence du maire, de certains de ses élus et de quelques enfants.

Les résultats ont été serrés, mais 3 noms se sont finalement hissés au palmarès des candidats : Robin Dejean, Marin Salgues et Simon Soucasse ont su convaincre leurs camarades par leurs idées et leur assurance. Ces enfants viennent compléter les rangs du CME et rejoindre leurs aînés déjà en place, les « grands » du CM2 (Manon Farvacque, Gabrielle Laine, Théo Mondon et Clara Prieur).

La municipalité tient à féliciter les enfants fraîchement élus mais également l'ensemble des candidats pour leur intérêt manifeste envers la commune et leurs idées nouvelles et originales. Elle espère surtout une amélioration des conditions sanitaires en 2020 pour permettre à ces jeunes de réaliser tous leurs projets pour ce mandat.



:: Enfance

19 novembre : Journée Nationale des Assistantes Maternelles

Créée en 2005, la journée Nationale des assistantes maternelles est le moyen de donner une visibilité à ce métier. Il s'agit, l'espace d'une journée, de donner à voir toutes les dimensions relatives à cette profession par le biais d'initiatives diverses : portes ouvertes sur les RAM, présence des assistantes maternelles sur des forums de métiers, expositions de photos, propositions d'ateliers en direction des jeunes enfants jusqu'à 3 ans etc. La valorisation et la promotion de ce métier sont au cœur de cette journée importante.

Son concept : dans un premier temps, il s'agit pour les assistantes maternelles d'un jour où elles peuvent se réunir pour partager leurs expériences professionnelles, et dans un deuxième temps, c'est aussi une vitrine pour faire mieux connaître et valoriser leur métier au travers de rencontres avec les particuliers, de salons ou encore de portes ouvertes de leurs structures.

Mais pourquoi et aux yeux de qui cette profession d'assistante maternelle en particulier aurait-elle besoin d'une mise en lumière, face à tous les autres corps de métier à qui aucune journée n'est dédiée ? Pas pour se faire de la pub en tout cas : les assistantes maternelles sont aujourd'hui l'un des modes de garde les plus appréciés des foyers français.

Ce qui les anime en réalité chaque 19 novembre consiste plus en une quête de reconnaissance sociétale et administrative. Sociétale, parce qu'étant exercée à domicile et sans patron, cette profession n'est pas toujours considérée comme telle et souffre de nombreux préjugés. Et administrative, parce que les Assistantes Maternelles ne bénéficient pas de modalités de travail et de rémunération identiques à celles des travailleurs lambda (elles gagnent en moyenne 2,23 € de l'heure par enfant gardé). Alors, chaque 19 novembre, pour elles, c'est l'occasion de faire valoir leurs droits et de faire le point sur leur profession.

Pour l'édition 2020 de la journée des assistantes maternelles, crise du coronavirus oblige, les rencontres physiques de la profession avec le public ont dû être annulées, mais de nombreuses autres initiatives de communication numérique ou visuelle ont fleuri partout en France de la part des assistantes maternelles pour présenter leur métier : vidéos, affiches, présentations écrites... À Gagnac, c'est par la conception d'un livret humoristique qu'un petit groupe d'assistantes maternelles a choisi d'exposer son travail quotidien dans toutes ses subtilités. Ce livret est disponible sur la page du RAM de notre site internet et n'attend que d'être feuilleté !



:: Scolarité

Des nouvelles du restaurant scolaire

Entre l'adaptation à un protocole sanitaire strict et la rotation importante de ses agents, le premier trimestre 2020 n'a pas été de tout repos pour le service de restauration scolaire. Depuis la mi-octobre, David Louis, anciennement second de cuisine, a pris les rênes du restaurant scolaire, entouré d'une équipe de cinq agents : tous ont su relever le challenge d'assurer la continuité de leur service.

QUALITÉ ET DIÉTÉTIQUE

L'équipe de restauration mise gros sur l'aspect qualitatif et diététique de ses menus : on retrouve ponctuellement dans les assiettes des produits issus de l'agriculture biologique, des aliments frais, et des plats et sauces faits-maison. Lorsqu'il en a l'occasion et si les contraintes budgétaires le lui autorisent, David favorise aussi le circuit court en se fournissant auprès de producteurs et enseignes locales. Enfin, le restaurant scolaire continue aussi à proposer de façon hebdomadaire son repas végétarien, pour lequel il est en constante recherche de produits attractifs pour les enfants. Pour cela, l'équipe n'hésite pas à se former sur le sujet et à tester elle-même les produits auprès de son fournisseur ! Par exemple, elle se félicite d'avoir déniché un steak de soja imitant à la perfection un steak haché de viande pour composer un burger végétarien alléchant.

DES PISTES POUR LE FUTUR

Pour les mois et les années à venir, David Louis a de nombreuses envies :

- faire intervenir une diététicienne au restaurant scolaire. Avec le concours de cette prestataire, il pourrait composer des menus parfaitement équilibrés, mais aussi plus variés, tout en apportant des alternatives à certains aliments qui se retrouvent trop souvent dans l'assiette des enfants ;
- reprendre, si la situation le permet, un placement des élèves avec des tablées complètes dans la cantine (et non plus par classe avec des tablées incomplètes comme le veut le protocole actuel) pour générer moins de gaspillage alimentaire ;
- avoir une équipe stable et formée sur le tri, le gaspillage alimentaire et le compostage afin de mener de nouvelles actions en lien avec ces thématiques ;
- voir se concrétiser le projet du nouveau restaurant scolaire, dont le chantier devrait débuter en 2021. Les nouvelles cuisines comme les salles de restauration permettront un travail plus aisé pour les agents de cantine et d'animation, mais offriront aussi plus de fluidité au passage des enfants.

L'équipe du restaurant scolaire : Audrey Koane - Jonathan Lacanal - Alison Ben Belaid - David Louis - Stéphanie Machado - Laetitia Tolleron



REPAS ET GOÛTER DE NOËL

Cette année, le repas de Noël, plebiscité par les enfants car composé d'aliments premium, a été servi le 15 décembre. En revanche, en raison du protocole en vigueur, le goûter de Noël a dû être annulé... mais l'équipe de restauration a préparé un doggy-bag surprise pour chaque enfant en remplacement de ce dernier.

RAPPEL SUR LES RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIAUX

De nombreux enfants doivent suivre des régimes spéciaux, excluant certains aliments de leur alimentation, pour des raisons qui peuvent être médicales, religieuses ou éthiques. Aucun repas de substitution n'étant proposé pour ces enfants, il est demandé aux parents de prêter attention aux menus à l'avance et de réaliser les inscriptions à la cantine en conséquence.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) ou d'une ordonnance temporaire, merci aux parents de bien en faire part à l'équipe du Centre d'Animation, seule à servir les plats et donc seule garante du respect de vos instructions.



:: Animation

Chantier du lavoir-fontaine par le CAJ : quand les jeunes restaurent le patrimoine historique de la commune

Mercredi 25 novembre, nous avons été invités sur le chantier de rénovation du lavoir de la rue de la Hire. En arrivant sur le parking qui jouxte la route, nous savons que nous sommes au bon endroit : guidés par le bruit de tout un arsenal d'outils, nous arrivons sur les lieux... et surprise !

C'est une petite foule qui nous attend là : 14 adolescents, l'animatrice référente du CAJ Marina Alba-Gaiot et deux élus investis dans ce chantier, Eric Cholot et Henri Peyras, tous en train de s'affairer sous l'œil curieux mais ravi de quelques badauds.

Depuis de nombreuses années, le lavoir-fontaine de la Hire, alimenté par une petite source chantante, avait en effet été laissé à l'abandon, sous la saleté, sous la végétation et par endroits sous des couches d'enduits... Le projet de sa réhabilitation est né de l'initiative d'Eric Cholot. Nostalgique de l'époque où les Gagnacais venaient au lavoir prendre leur eau, se baigner et laver leur linge, il tenait à cœur à cet élu de restaurer cet ouvrage typique datant de 1890.

Après un défrichage préalable du site par le service technique, les élus se sont tournés vers Anthony Gex, directeur du CAJ, pour qu'il propose aux adolescents fréquentant cette structure de mener à bien ce projet. L'idée a tout de suite séduit les jeunes, qui se sont engagés sur un chantier de deux après-midis complets. Filles et garçons confondus, ils grattent, frottent, peignent et nettoient pour rendre au lavoir toute sa superbe et révéler les matériaux nobles dont il est conçu, comme les jolies briques foraines rouges caractéristiques de notre région.

La ville peut être fière de ses jeunes qui remettent sur le devant de la scène le patrimoine de la commune... on est bien loin de l'image stéréotypée des adolescents qui dégradent et vandalisent les biens publics ! Et, cela mérite d'être souligné, les ados ont cette fois renoncé à la petite rémunération qu'ils perçoivent habituellement lors des chantiers du CAJ. Ils réalisent donc ces travaux de manière entièrement bénévole : un peu par amour du patrimoine de la commune, et aussi beaucoup parce que c'est un bon moyen pour eux de se retrouver et de partager de bons moments et de bons goûters.

Grâce à leur action, les nombreux cyclistes qui empruntent la nouvelle piste cyclable créée par Toulouse Métropole pourront trouver à la Hire une petite halte verdoyante et agréable, agrémentée d'un symbole patrimonial fort. Elle s'inscrit dans la continuité des autres aménagements proposés en bord de Garonne (passerelle, Grand Parc Garonne, jardins familiaux etc.), amenés à se multiplier dans les années à venir.



Le lavoir-fontaine avant sa restauration



Les 14 jeunes sont à l'œuvre sous un timide soleil de novembre



Rénovation de la plaque commémorative et de l'entrée de la sortie de la source



Mise à nu des briques rouges et grattage des interstices

DOSSIER

Environnement

La nouvelle formule du Gagnacais vise à présenter un sujet au cœur des préoccupations des Gagnacais et le socle des actions mises en place par la commune. Ce numéro est consacré à l'environnement et au développement durable avec un focus sur le cadre de vie, les actions menées sur la commune et des informations pratiques.

Commission Environnement et Développement Durable

Vice-président : Olivier GAU

Membres : Éric CHOLOT, Éric DELEMAILLY, Marc LEBARILIER, Thierry CASTELLA, Valérie VENZAC

Objectifs de la commission :

Réaliser les actions en faveur du développement durable en associant les Gagnacais.

**:: Espaces verts****Gagnac entre terre et fleuve**

Avez-vous déjà prêté attention aux couleurs du logo de notre ville ? Pas besoin de chercher bien loin pour comprendre que le bleu et le vert n'ont pas été choisis par hasard... Le bleu représente l'eau, celle de la Garonne, quand le vert, lui, figure pour la terre et les espaces naturels. Et dans notre commune particulièrement, fleuve et espaces naturels sont intrinsèquement liés puisque la plupart des espaces naturels existants jouxtent le fleuve et sont les résultats de son déplacement au cours du temps.

**UN BRIN D'HISTOIRE**

Au fil des âges, la commune de Gagnac se construit autour et en fonction du fleuve qui la traverse, la Garonne. Jusqu'aux années 1960, il faut utiliser un bac (une petite embarcation tirée par un câble et conduite par un passeur) pour la traverser. Autour de la Garonne les gens fourmillent, une vie sociale se crée... Mais avec la construction du pont dans les années 1960, la Garonne et la nature environnante perdent leur place prépondérante dans le quotidien. Et c'est une constatation faite partout en France : avec l'arrivée des modes de vie modernes et mécanisés, les espaces naturels sont un peu oubliés...

Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que les grandes métropoles comme les petites communes commencent à imaginer de nouveaux projets pour mettre en avant leur patrimoine naturel. Il faudra presque vingt ans pour que ces derniers se concrétisent et deviennent des chantiers. Aujourd'hui, à Gagnac comme partout ailleurs, nous avons pour but de protéger la biodiversité, d'intégrer la nature dans les milieux urbains, de valoriser les cours d'eau, tout cela en intégrant des modes de vie modernes.

TOUR D'HORIZON ESPACES NATURELS GAGNACAIS**La Garonne**

La Garonne, fleuve de 647 km, traverse notre ville et y abrite un écosystème riche. Pour la mettre en valeur et la protéger, c'est le service « Garonne et Canaux » de Toulouse Métropole qui officie. Il en assure les missions de surveillance et d'entretien : observation et ramassage des déchets, embâcles, désenvasement, navigation, suivi des herbiers,

sécurité... Il est aussi en charge de l'entretien des berges comme des chemins de halage. La richesse et la diversité écologique rencontrées en bord de Garonne ont conduit les collectivités et l'État à mettre en place des outils réglementaires de protection et de préservation des milieux naturels. Les bords de Garonne sont ainsi répertoriés au Réseau Natura 2000 et sont également classés en ZNIEFF (Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

De la Gèze à la Hire

Situé en bord de Garonne et proche du centre-ville, le site de la Gèze offre un cadre privilégié pour les balades, les barbecues et les activités relaxantes. Il y coule une source, restaurée en 2008 par un chantier d'insertion du CBE (Comité de Bassin Emploi Nord 31). De la Gèze partent plusieurs sentiers de promenade, qui permettent notamment de rejoindre la Hire, où les promeneurs seront ravis de découvrir les vestiges d'un autre temps : la maison du passeur et le lavoir, ce dernier venant tout juste d'être réhabilité par le CAJ.

Grand Parc Garonne et site des Millères

À eux deux, le Grand Parc Garonne (inauguré en 2016) et le site des Millères comptent plusieurs hectares d'espaces naturels en grande partie aménagés pour le sport et la détente. Sur le même site, un projet écologique et social nommé Pachamama vient de voir le jour.

Le lac de Raby

Le lac de Raby, au croisement de la rue de la Voie Romaine et de la rue de la Hire, est parfait pour pratiquer la pêche en toute tranquillité et dans un cadre agréable. Certains s'y jettent même à l'eau !

AMÉNAGEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET SOCIAUX POUR VALORISER LES ESPACES NATURELS

Au 21^e siècle, exit, l'utopie d'une nature sauvage et impraticable : la réappropriation des espaces naturels par l'Homme passe par les aménagements qui y sont réalisés. L'enjeu pour Gagnac est donc d'aménager ses espaces verts

pour y apporter une valeur ajoutée, sans pour autant les dénaturer.

Cela passe par exemple par la mise en place sur les espaces naturels d'installations sportives : notre commune en regorge, faisant d'elle un terrain de jeu idéal pour tous ceux qui aiment se dépenser. Grâce aux sentiers de randonnée, aux pistes cyclables (dont la dernière en date, à la Hire, est en cours d'achèvement) ou encore à la passerelle, les joggeurs et les cyclistes allient pratique physique et découverte de la nature. L'implantation d'une base de canoë à la Gèze, elle, permet la pratique d'un sport nautique sur le fleuve. Enfin, le lac de Raby a beaucoup plus de dynamisme depuis qu'on peut y pratiquer le wakeboard. C'est sans oublier les structures de jeux en bois du Grand Parc Garonne, qui attirent, depuis leur construction en 2016, un nombre croissant de familles.

Mais ce que l'on voit de plus en plus émerger des espaces naturels un peu partout en France, ce sont des structures alternatives, à la fois écolos, culturelles et sociales, qui ont pour but de redynamiser ces espaces naturels oubliés. On en aura un bel exemple dans quelques mois, lorsque le projet socio-écologique Pachamama sera achevé sur le site des Millères (cf. article)... Dans la même veine, la municipalité aimerait, dans l'avenir, reconverter l'ancienne maison du passeur en un lieu alternatif où se mélangeraient projets sportifs, sociaux et artistiques... mais il faudra attendre pour qu'on vous confirme cela !

INITIATIVES ÉCORESPONSABLES

Il nous était impossible de clôturer cet article sans mentionner le rôle de nos administrés dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. De nombreuses initiatives notables sont en effet mises en place par les associations ou les particuliers et la municipalité les en remercie : on pense notamment aux différentes journées de ramassage sur les berges de la Garonne, qui se sont multipliées ces trois dernières années. Elles ont permis de collecter des quantités incroyables de déchets.



La Garonne



Site de la Gèze



Site des Millères



Grand Parc Garonne



Espace naturel



Ramassage de déchets sur les berges de la Garonne

:: Déchets verts

Memento sur la gestion de vos déchets

À Gagnac, la collecte des déchets est assurée par Toulouse Métropole et comprend cinq axes : les ordures ménagères, les déchets verts, les emballages à recycler, les encombrants et le verre.

Pour cette nouvelle année 2021, les ordures ménagères seront collectées tous les mardis, le container bleu sera relevé un mercredi sur deux, et les déchets verts, eux, seront ramassés un vendredi sur deux (cf. calendrier distribué avec ce numéro).



Pour ce qui est de la collecte des déchets verts, pensez à vérifier que le volume total de vos déchets ne dépasse pas 1 m³ (cf. flyer distribué avec ce numéro). Aussi, ne mettez jamais de souches et de troncs dans vos déchets verts, c'est interdit. Et surtout, ne brûlez jamais vos déchets verts dans votre jardin, c'est passible d'une amende !



Enfin, la collecte des encombrants se fera deux fois dans l'année (le lundi 12 avril et le lundi 8 novembre) et uniquement sur prise de rendez-vous préalable au 0 800 201 440.

Le seul déchet à n'être pas récupéré en collecte est le verre, vous devez donc l'amener dans les points d'apports volontaires de la commune, aussi appelés « Récup' verre ».

Attention, concernant les collectes, Toulouse Métropole rappelle à ses administrés qu'ils doivent sortir leurs déchets la veille de chaque collecte dans les containers adaptés et rentrer ces derniers chez eux aussi tôt que possible après la collecte. En effet, les containers restant trop longtemps sur la voie publique sont à la fois dangereux pour les piétons et les voitures, mais ils génèrent aussi une pollution visuelle importante de nos rues.

Enfin, pensez au bien-être des employés qui réalisent ces collectes : par exemple, pour les ordures ménagères, privilégiez les sacs épais et bien fermés, et fermez bien le couvercle de votre container.

PAS ENVIE D'ATTENDRE LA COLLECTE ? PENSEZ AUX DÉCHETTERIES !

La déchetterie de notre secteur, celle de Saint-Alban, est ouverte tous les jours de 9 h à 18 h sauf le mardi. Elle est une bonne alternative pour les personnes qui ne peuvent stocker leurs déchets en attendant la prochaine collecte. Les ordures ménagères sont le seul type de déchets que vous ne pouvez pas y amener, mais tout le reste y est accepté : déchets verts, encombrants, emballages recyclables, verre, déchets électroniques ou encore gravats.



Denis MOREAU - pixabay.com

:: Éco-citoyen

« Stop pub », l'auto-collant qui préserve l'environnement

À retirer dès à présent auprès de l'accueil de la mairie ou à la bibliothèque, l'autocollant « Stop pub » positionné sur votre boîte aux lettres mentionne votre souhait de ne plus recevoir de prospectus publicitaires.

Ce dispositif vous permet de réduire votre impact environnemental tout en diminuant le poids de votre poubelle.

POURQUOI FRANCHIR LE PAS ?

Un foyer français reçoit en moyenne 20 kg de prospectus par an. Au total, ce sont 830 000 tonnes de papier qui sont utilisées chaque année pour produire ces documents. Un chiffre en constante augmentation qui révèle un véritable désastre écologique.

Pourtant, 22,5 % des français lisent moins d'un prospectus par semaine. Un quart d'entre nous pourrait donc se passer de ces documents papier ou opter pour des alternatives dématérialisées beaucoup moins impactantes. Une telle diminution permettrait d'économiser 130 millions de kilos de papier et de réduire durablement le poids de nos poubelles.

L'initiative « Stop-pub » s'inscrit dans cette démarche éco-citoyenne de réduction des déchets et de protection de l'environnement.

L'autocollant « Stop pub » ne vous empêche pas de recevoir le reste de votre courrier normalement.

Plus d'infos pour réduire le poids de votre poubelle : toulouse-metropole.fr



« C'est décidé, je réduis mes déchets »

1 STOP PUB
sur la boîte aux lettres
= -10KG de papier
par an et par personne

:: Déchets verts

Réduction des déchets avec le compostage individuel

Dans le cadre de son Plan Climat et de son Programme Local de Prévention des Déchets, Toulouse Métropole accompagne les habitants du territoire dans leurs démarches de réduction des déchets en favorisant la pratique du compostage domestique.



Environ 30 % de déchets organiques (épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas...) se retrouvent dans les ordures ménagères. Mélangés aux autres déchets, ils sont transportés et brûlés par incinération alors qu'ils pourraient être facilement compostés. Le compostage est un excellent moyen de réduire ses déchets à la source, tout en produisant un bon fertilisant pour le jardin. Toulouse Métropole propose aux habitants qui disposent d'un jardin de s'équiper d'un composteur domestique et de leur transmettre un savoir-faire.

Trois modèles de composteurs en bois sont proposés contre une participation financière :

- 15 euros pour le petit modèle de 300 litres ou 400 litres
- 25 euros pour le grand modèle de 600 litres.

À noter que ces composteurs sont destinés à être installés dans des jardins. Ils ne sont pas adaptés aux balcons d'appartement.

La commande d'un composteur individuel se fait désormais en ligne via le site Internet de Toulouse Métropole : demarches.toulouse-metropole.fr

N'OUBLIEZ PAS D'ÉLAGUER !

Vous avez une haie ou un arbre qui débord sur l'espace public ? Attention, ce défaut d'entretien peut être dangereux pour plusieurs raisons :

- Il peut causer la gêne des piétons et des personnes porteuses de handicap ;
- Il peut aussi masquer les panneaux de signalisation ;
- Il peut enfin générer un risque au niveau des équipements électriques et télécoms.

Alors, prenez vos responsabilités, procédez à l'élagage de vos végétaux empiétant sur l'espace public !

:: Énergie verte

Cadastre solaire : produisez votre propre électricité verte !

Le cadastre solaire est un service gratuit et sans aucune vocation commerciale dédié aux habitants et collectivités de la Métropole visant à simplifier l'accès au solaire. Cette plateforme web indique si une installation photovoltaïque ou thermique serait possible et rentable chez vous. Le cadastre solaire fait partie des actions réalisées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole.

Chaque habitant peut tester grâce à ce service numérique le potentiel solaire de sa toiture, et savoir si son bâtiment est éligible à une installation solaire rentable. Cette plateforme permet de calculer votre future production d'énergie solaire, les économies réalisables sur vos factures d'électricité et le coût d'une installation adaptée à votre toiture.

Ce simulateur évalue avec précision le rendement d'une installation en fonction de votre localisation. Il prend en compte le niveau d'ensoleillement, l'orientation, le type de panneaux ou encore la température moyenne pour simuler votre production, estimer sa puissance et la quantité de dioxyde de carbone économisée.

Pour en savoir plus : toulouse-metropole.insunwetrust.solar



Et si vous passiez à l'énergie solaire ?

Découvrez le potentiel solaire de votre toiture en un clic !

<https://toulouse-metropole.insunwetrust.solar>

toulouse métropole
en grand !

PLAN CLIMAT
Toulouse Métropole
Département

:: Cadre de vie

Nouveau réseau d'approvisionnement en eau potable

Depuis le 1^{er} novembre, l'usine de production d'eau potable de Lacourtenourt, située au nord de Toulouse et qui approvisionnait Gagnac, est déconnectée en vue de sa démolition imminente (le chantier durera 8 mois).

Gagnac est désormais relié au réseau d'eau potable de Toulouse, par une nouvelle canalisation à grand débit de type « feeder », longue de 6,4 km. Les prises d'eau sont assurées en amont de l'agglomération toulousaine, depuis la Garonne et l'Ariège, et l'eau est traitée dans les usines de Toulouse, pour un haut niveau de qualité. Cette solution permet de faire bénéficier à l'ensemble des habitants de Toulouse Métropole du programme « Qualité Plus » permettant une amélioration de la qualité de l'eau produite à partir de traitements complémentaires de dernière génération (traitement par charbon actif suivi d'un traitement de finition aux ultraviolets). Ces évolutions seront accompagnées de dispositifs de minéralisation.

:: Récup'

La Cabane récup, un nouveau départ

La municipalité a souhaité donner une nouvelle vie à l'ancienne « Cabane récup » située sur le site de Campistron. La vocation de cette structure est de récupérer et de valoriser certains déchets (bouchons en liège, bouchons en plastique, capsule de café aluminium,...) auprès d'associations partenaires.

Un nouvel emplacement et une nouvelle forme seront proposés pour cette structure avec une vocation toujours identique. Cet aménagement sera désormais installé sur le site de Catcharry, avec un « Récup Verre » à proximité et les Gagnacais souhaitant déposer les déchets à valoriser pourront le faire dans des bacs dédiés. Un nouveau nom sera donné à ce point de collecte avec l'aide des enfants du CME. Les travaux d'installation sont aujourd'hui en cours et tout début 2021, cet aménagement sera disponible. Le prochain numéro du Gagnacais vous en dira plus !



:: Éco-citoyen

Enfants et déjà écolos

À force de matraquage médiatique sur le réchauffement global et ses dérives depuis presque 30 ans, l'écologie est devenue une revendication importante du monde politique, et ce sans distinction de parti. Mais c'est aussi une préoccupation qui anime le monde associatif et plus largement l'ensemble des citoyens. Et la jeune génération n'est pas en reste, au contraire, elle semble encore plus attentive que les adultes aux enjeux liés aux thématiques environnementales. À Gagnac, deux instances composées par des enfants mettent l'écologie au centre de leurs projets : les CME et les éco-délégués.

LE CME SE MET AU VERT

Depuis plusieurs années, les conseillers municipaux enfants sont force de proposition pour des initiatives écologiques : on se souvient notamment de leur ramassage des ordures sur les berges de la Garonne et de leur campagne d'affichage pour la propreté dans la commune.

En 2021 à nouveau, les jeunes conseillers ont tout un panel d'idées pour redorer le blason vert de la commune mais aussi prendre en compte un dérivé de l'écologie qui ne peut être laissé de côté, celui de la condition animale. Sur les 15 candidats CME cette année, tous sans exception se sont montrés sensibles à ces thématiques. Parmi leurs propositions, on retrouve :

- la plantation de plus de végétaux dans la commune ;
- la création de jardins potagers, de ruches et de poulaillers dont le restaurant scolaire pourrait utiliser les ressources ;
- le compostage des déchets de la cantine pour l'utiliser comme engrais dans la commune ;
- la collecte des déchets à la Garonne et dans la ville elle-même ;
- l'aide aux associations en faveur des animaux et l'instauration de dispositifs dans la commune pour aider les animaux errants ;
- l'installation dans la commune de caniparks et de distributeurs de sacs réservés aux déjections animales.

Ces nombreuses propositions sont encore au stade d'idées, et les enfants devront en choisir un nombre raisonnable pour pouvoir les défendre justement auprès du maire et de ses élus. Le prochain numéro du Gagnacais sera l'occasion de vous en dire plus à ce sujet !

LES ÉCO-DÉLÉGUÉES, PORTE-PAROLLES D'UNE JEUNESSE INVESTIE POUR L'ENVIRONNEMENT

Mélia Laffite et Capucine Gilbertas, éco-déléguées en classe de CE2, nous racontent avoir choisi leur poste d'éco-déléguées suite aux élections des délégués en début d'année. Plutôt que de les nommer sous-déléguées, leur directrice et enseignante Mme Assié préfère alors valoriser ces élèves méritantes en leur confiant un rôle actif au sein de l'école, celui d'éco-déléguées, qu'elles endossent depuis octobre avec l'aide ponctuelle de Lise Boulesteix, suppléante.

Leurs missions, confiées par Madame Assié, en sont à leurs balbutiements mais tendent à se diversifier et à se confirmer dans les mois à venir : pour l'instant, elles ont un rôle d'ambassadrices du tri (notamment de celui du papier) auprès de leurs camarades et des personnels de l'école : elles sont déjà passées deux fois dans les classes pour aborder cette problématique. Dans les semaines à venir, elles auront aussi pour mission d'amener des centaines de bouchons de plastique collectés dans la cabane récup', afin qu'ils soient valorisés.

Les fillettes prennent leur rôle très au sérieux et se disent plus que jamais investies pour la planète. Non contentes des missions que Mme Assié leur attribue, elles prennent même des initiatives sur les temps périscolaires : armées de gants en plastique et de sacs poubelles, elles ramassent tous les papiers d'emballages et déchets dans la cour de leur école, puis elles en effectuent la pesée...

Les éco-délégués sont témoins d'une nouvelle génération qui essaie de faire avancer le monde en réparant à leur mesure les erreurs environnementales de leurs aînés. La municipalité tient à les en remercier et espère que de nouvelles initiatives en ce genre se multiplieront dans le futur.

Mélia Laffite, éco-déléguée, Lise Boulesteix, suppléante, Capucine Gilbertas, éco-déléguée

:: Municipalité

Les actions de la municipalité en faveur de l'environnement et du développement durable

Voici quelques-unes des actions déjà engagées par la municipalité en faveur de l'environnement et du développement durable :

- **Politique d'économie d'énergie afin de diminuer les consommations** : coupure de l'éclairage public entre 1 h et 5 h du matin, renouvellement progressif des candélabres avec des ampoules équipées de technologies LED, programmation du chauffage dans les salles communales, isolation performante des bâtiments communaux lors des travaux de rénovation ;
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** avec le compostage des déchets au restaurant scolaire (mais cette action est momentanément arrêtée par manque de temps) ;
- **Intégration, autant que possible, de produits « premium » dans la restauration collective** : produits issus de l'agriculture biologique, approvisionnement *via* ponctuellement des circuits courts ;
- **Développement des modes de transports doux avec notamment la création de la piste cyclable vers le Grand Parc Garonne**. Les travaux de cette piste cyclable seront bientôt achevés et déjà cet axe est emprunté par de nombreux piétons et cyclistes. Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre de Toulouse Métropole et sont financés par l'État (*via* la Dotation de Soutien à l'Investissement Local), la Région Occitanie et Toulouse Métropole ;
- **Organisation et participation à des journées de nettoyage en bord de Garonne** ;
- **Entretien des espaces publics en « zéro phyto »** ;
- **Impression des publications communales sur du papier recyclé**. L'impression des quatre numéros annuels du Gagnacais sur du papier recyclé évite l'utilisation de plus d'une tonne de bois par exemple ;
- **Soutien aux initiatives en faveur de l'agriculture non conventionnelle** *via* l'accueil du projet Pachamama ;
- **Promotion des modes de transport durables** avec le projet d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- **Mise en place des jardins familiaux** ;
- **Poursuite de la politique de récupération** et de valorisation des déchets en lien avec Toulouse Métropole ; ...



Markus Spiske - pexel.com

:: Éco-citoyen

Projet "La Pachamama"

Le projet de La Pachamama (« terre nourricière » en quechua) s'est implanté depuis quelques semaines entre le lac des Millères et le Grand Parc Garonne, sur des terres appartenant à la commune et à l'ancien emplacement de la Ferme aux Coquelicots.

Vincent et Evan, ses instigateurs, sont deux jeunes hommes qui viennent d'univers professionnels totalement différents mais qui partagent une vision un peu alternative de la société. De leurs expériences communes et de leurs envies, ils ont créé de toutes pièces un projet multifacette et coopératif.



Evan et Vincent



Pour débiter le projet : dons de plants fraisiers par un maraîcher voisin et dons d'arbres par la jardinerie Truffaut de Saint-Jory.

MAIS AU JUSTE, QU'Y AURA-T-IL SUR LE SITE DE CETTE FAMEUSE PACHAMAMA ?

Le lieu où le projet germe actuellement (vaste, plan et bien situé) permettra à Vincent et Evan de développer quatre axes de travail intéressants : une exploitation agricole biologique dans une démarche de permaculture, une ferme pédagogique qui permettra à tout un chacun d'apprendre au contact de la terre et des animaux, une guinguette pour goûter aux produits locaux en profitant d'animations diverses, et enfin des ateliers participatifs pour mutualiser les connaissances écologiques des uns et des autres.

La ferme de LA PACHAMAMA est un tiers lieu qui rassemble un GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) pour la production agricole, et une structure associative pour endosser les activités en lien avec un public extérieur. Ce mini-complexe devra tenir compte de certaines contraintes, notamment de son ouverture totale, non clôturée, mais aussi de l'impossibilité d'y réaliser des constructions. Les deux acolytes envisagent donc d'utiliser des structures nomades pour se servir de lieu de stockage et pour abriter leur guinguette.

LES AXES DE TRAVAIL DE LA PACHAMAMA

La Pachamama, au-delà de son essence écologique, est aussi un projet social et participatif. D'abord, parce que la fréquentation du site sera pour les Gagnacais le moyen de se rencontrer, de discuter et de se découvrir tout en partageant un but commun. Les quatre activités du site devraient être à l'origine d'un véritable tissu social et associatif, dont la terre et l'écologie, au fond, seraient un peu « les prétextes ». Ensuite, parce qu'Evan et Vincent ont mis un point d'honneur à monter la totalité de leur projet grâce à des connexions : ils font appel aux producteurs locaux pour avoir du matériel de récup', aux enseignes de jardinerie pour obtenir des plantes, au club hippique voisin pour utiliser les crottins des chevaux comme

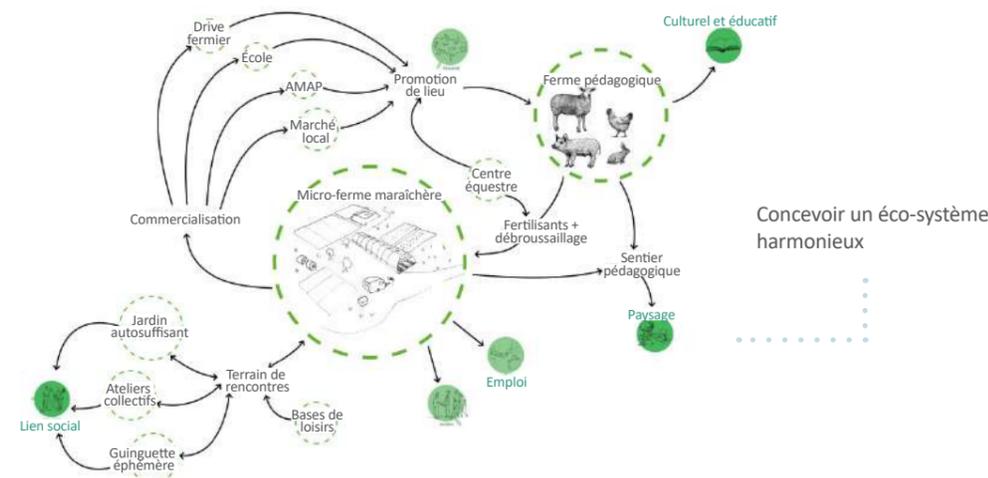
engrais, et enfin ils ont choisi, pour la mise en place de la guinguette et de la ferme pédagogique (courant 2021), de s'appuyer sur un soutien collectif *via* un crowdfunding, un système de cagnotte électronique (www.leetchi.com/c/la-pachamama). À l'avenir, ils aimeraient aussi récupérer les déchets alimentaires de la restauration scolaire, et les déchets verts des administrés qui souhaiteraient les leur amener. Mais surtout, une fois le projet monté, ils comptent sur les futurs adhérents de leur association pour en assurer le développement.

Le but avoué de La Pachamama, c'est donc d'être autosuffisant : les deux hommes refusent l'idée d'une réussite basée sur les modèles économiques existants. Ils veulent envisager la Pachamama comme un projet à taille humaine, qui appartiendra bel et bien à tous ses adhérents sans être soumis aux contraintes économiques de l'agriculture classique.

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PROGRESSIVE

Cet article a éveillé votre curiosité et vous avez hâte d'aller visiter la Pachamama ? Patience, cet ensemble ambitieux ne se fera pas du jour au lendemain : sur un terrain en jachère qu'ils ont récupéré tout récemment, Vincent et Evan n'en sont qu'aux prémices. Dans un premier temps, c'est l'exploitation maraîchère qui pourra débiter dès février 2021, puis les autres versants du projet pourront s'épanouir ensuite. En attendant, vous pouvez les suivre *via* Facebook sur leur page @assolapachamama. La Pachamama s'inscrit dans la logique de transition écologique qui s'opère sur la commune et plus précisément, s'intègre à tout un ensemble d'aménagements et d'initiatives qui valorisent et dynamisent le bassin de la Garonne.

Contact : 06.25.53.03.05
assolapachamama@gmail.com



Dispositifs d'aides pour les particuliers pour la mise en œuvre de la transition écologique

L'ESPACE INFO ÉNERGIE : CONSEILS ET ANIMATION AUTOUR DE L'ÉNERGIE

Construire ou rénover, utiliser des énergies renouvelables, réduire ses factures, connaître les différentes aides... L'Espace Info-Énergie de Toulouse Métropole est votre interlocuteur pour la documentation et le conseil.

Construire ou isoler votre logement, utiliser des énergies renouvelables, réduire vos factures, connaître les aides financières... : des spécialistes, membres du réseau national FAIRE, vous conseillent, gratuitement, objectivement et en toute indépendance par téléphone, ou à proximité de chez vous. Les thématiques proposées vont de la maîtrise de l'énergie aux énergies



renouvelables en passant par la production de l'eau chaude sanitaire.

Pour contacter l'Espace Info Énergie :

- Prendre rendez-vous en ligne à l'adresse suivante : infoenergie-toulousemetropole.fr/prise-de-rendez-vous
- Appeler la permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Adresser un mail via le site web : infoenergie-toulousemetropole.fr/demande-de-conseil

LES AIDES DE L'ÉTAT : DISPOSITIF « MA PRIMÉNOV' »



MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les propriétaires occupants modestes bénéficient de MaPrimeRénov'.

À compter du 1^{er} janvier 2021, tous les autres propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés pourront également en bénéficier. L'ensemble des travaux qui feront l'objet d'un devis signé après le 1^{er} octobre seront éligibles à MaPrimeRénov'. Les propriétaires occupants et les copropriétaires pourront déposer leur demande d'aide dès le 1^{er} janvier 2021, les propriétaires bailleurs pourront le faire dès le 1^{er} juillet 2021.

Cette aide a pour but d'améliorer la qualité de service en accélérant et en simplifiant les démarches. Désormais, un simple dossier en ligne vous permettra de bénéficier d'une aide versée rapidement après la fin des travaux sans attendre une réduction fiscale l'année suivante comme auparavant.

MaPrimeRénov' permet aussi de cibler davantage les travaux permettant le plus d'économies d'énergie. Elle peut financer une grande variété de travaux d'isolation, de ventilation, de changement de mode de chauffage, ou de rénovation globale. Les travaux les plus performants sont mieux financés et le montant de la prime est progressif afin de soutenir plus fortement les ménages qui en ont le plus besoin.

Pour avoir le droit à MaPrimeRénov', il vous faut :

- être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 2 ans ;
- faire réaliser les travaux par une entreprise Reconnues Garanties de l'Environnement (RGE).

Pour en savoir plus : www.maprimerenov.gouv.fr

LES DISPOSITIFS DE LA RÉGION OCCITANIE



La région Occitanie a mis en place le dispositif « Éco-chèque logement » qui permet d'obtenir jusqu'à 1500€ d'aides pour réduire la consommation d'énergie de votre habitation en réalisant des travaux de rénovations dans votre logement.

L'Éco-chèque logement s'adresse aux particuliers qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement situé dans la région Occitanie, qui réalisent des travaux visant une économie d'énergie d'au moins 25 %. Il est cumulable avec d'autres aides liées aux économies d'énergie (pour plus d'informations, contacter l'Espace Info Énergie le plus proche de chez vous au 0 800 33 50 31).

Pour en savoir plus : www.laregion.fr/ecochequelogement

TOULOUSE MÉTROPOLE

Transition écologique : 5 primes pour s'y préparer aujourd'hui et protéger son pouvoir d'achat



Dans le cadre de son Plan de relance, Toulouse Métropole développe un ambitieux volet environnemental pour accélérer la transition écologique de son territoire. Cinq nouvelles primes, conçues au plus près des besoins quotidiens des habitants, sont disponibles pour les aider à être des acteurs de la croissance verte, en préservant leur pouvoir d'achat.

Adopté à l'unanimité du Conseil de la Métropole, ce dispositif d'aides aux particuliers et aux professionnels met en place une écologie de solutions, pragmatique et accessible à tous. Qu'il s'agisse de se déplacer, rénover son habitation ou faire réparer des équipements, chacun pourra y trouver un accompagnement financier adapté à sa situation.

À l'échelle du territoire, l'ambition est de créer des emplois non délocalisables, réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de CO₂, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants.

POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO
Une prime vélo de **600 € maximum** pour aider à l'achat et la location longue durée d'un vélo classique, cargo, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion.

POUR FACILITER LE REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE POLLUANT PAR UN VÉHICULE PLUS PROPRE
Via un achat, un changement de motorisation, ou la location ; **jusqu'à 5 000 €** de prime.

POUR RÉNOVER SON HABITAT
Primes pour le financement de l'audit énergétique **510 € maximum** et la rénovation énergétique, d'une résidence principale **jusqu'à 1 000 €**.

POUR INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
Prime solaire **jusqu'à 25 %** du coût des travaux d'installation.

POUR DONNER UNE SECONDE VIE À SES APPAREILS
(électroménager, téléphonie, audiovisuel, outillage, horlogerie...) **Jusqu'à 100 €** de prime pour la réparation de biens manufacturés auprès des artisans du réseau des « Répar'acteurs » disponibles sur www.annuaire-reparation.fr

*Conditions et dépôt des demandes sur : demarches.toulouse-metropole.fr

toulouse
métropole

en grand !

En avant pour une meilleure année



M. le Maire et l'ensemble de son conseil municipal
vous adressent leurs meilleurs vœux.



GAGNAC-SUR-GARONNE